

Exécuter les criminels, mais vivre à quel prix ? - 1/1

Certains pensent souvent que de permettre la peine de mort réglerait bien des problèmes. On se dit alors que les citoyens n'auraient plus à payer pour les prisonniers, mais est-ce réellement vrai ?

À travers les époques, plusieurs pays ou états ont modifié leurs lois sur de nombreux points de façon à s'adapter à l'évolution de la population. Le Canada ne fait pas exception à la règle. C'est donc en juillet 1976 que le gouvernement fédéral a prononcé l'abolition de la peine de mort. Il y a 36 ans, on mettait fin à cette peine capitale, tandis qu'aujourd'hui on parle de la remettre en vigueur. Certains sont pour, d'autres sont contre, mais la plupart n'ont pas nécessairement étudié le sujet et se fient à l'opinion des autres pour forger la leur. Cependant, en fouillant un peu, on peut découvrir certaines informations qui, peut-être, pourraient modifier notre façon de penser.

Tout d'abord, certains diront être contre la peine de mort en raison d'erreurs judiciaires possibles et de l'impossibilité de revenir en arrière avec une telle procédure. Le pourcentage d'erreurs, malgré qu'il soit assez bas, est tout de même présent. C'est facile de dire qu'il n'y a pas beaucoup d'erreurs et que nous devrions, de ce fait, accepter que la peine de mort soit rétablie. Mais que feriez-vous si l'erreur en question concernait l'un de vos proches ? Nous pensons tous que ça concernera toujours les autres et jamais nous, mais qu'en savons-nous ? Ce n'est pas le meurtrier qui sera victime d'une erreur, mais bien l'innocent exécuté à tort. Et si c'était vous l'innocent ? De plus, ces méprises coûtent une fortune à l'état en question, puisqu'il doit compenser financièrement et ce, par des millions de dollars, les familles des exécutés.

Ensuite, les états qui pratiquent encore la peine de mort dépensent des sommes faramineuses en coût de procédures. Prenons, par exemple, les États-Unis. Trente-quatre des cinquante états américains appliquent encore, à ce jour, cette sentence. Les états qui pratiquent la peine de mort sont cependant beaucoup endettés que les autres puisque contrairement à ce que pense la majorité des gens, cette procédure coûte une fortune. Par exemple, en Californie, des sommes faramineuses sont dépensées en coûts de procédures liés à la peine de mort. Ainsi, chaque année, les prisonniers condamnés à cette peine capitale coûtent à l'état de la Californie 137 millions de dollars. Si ces mêmes condamnés avaient été enfermés à perpétuité, ils coûteraient alors 11,5 millions de dollars par année. On peut donc comprendre d'où vient, en partie, la dette américaine. Ainsi, ceux qui souhaitent réinstaurer la peine de mort au Canada en pensant que cela coûterait moins cher que d'enfermer nos criminels à vie ont maintenant la preuve que ce n'est pas le cas.

Ainsi, en considérant les possibles erreurs judiciaires qui coûtent une fortune en compensation aux familles concernées, on peut commencer à douter de la rentabilité de la pratique de la peine de mort. Lorsque, par la suite, on prend conscience que le budget alloué à une telle procédure se calcule en centaines de millions de dollars, on peut véritablement penser que la réinstaurer au Canada causerait quelques problèmes budgétaires.